

17 FEV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 03 février 2017

Date d'affichage : 03 février 2017

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

Etaients présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017-35 : DESIGNATION DES ELUS REFERENTS POUR LA CAMPAGNE DE FAÇADE
(EX NORD LIMAGNE)**

Rapporteur : Eric GOLD

La Communauté de communes Nord Limagne disposait d'une politique d'aide au ravalement de façade. La campagne façade n°4 a cours depuis avril 2015. Dans l'attente de la définition des compétences optionnelles de la Communauté de communes Plaine Limagne (31 décembre 2017 au plus tard), celle-ci continue d'exercer les compétences des anciens EPCI sur les anciens périmètres.

Le comité de suivi de la campagne façade est chargé :

- de mettre en œuvre la politique décidée par le conseil communautaire et proposer si nécessaire des évolutions dans les modalités d'accompagnement,
- d'établir pour les demandeurs des fiches de prescriptions à respecter,
- de contrôler le respect des engagements avant le versement de la subvention.

Composition : 5 conseillers communautaires, 1 architecte du CAUE, 1 représentant du SDAP.

Le conseil,

DECIDE

de désigner en tant que représentants de la communauté au sein du comité de suivi de la campagne façade les conseillers communautaires suivants :

Membres du comité de suivi façades (périmètre Nord Limagne)

M^{me} Jeanne DEBITON - Aigueperse

M. Jean-Claude MOLINIER - Artonne

M^{me} Josette BREYSSE - Bussières et Pruns

M. André DEMAY - Effiat

M. Jean-Jacques MATHILLON - Randan

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

*Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 17/02/17
et de la publication, le _____
A Aigueperse, le 17/02/17
Le Président,*


Eric GOLD



